

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : demande de dérogation pour motif scientifique	
Numéro du dossier :	27641376
Dénomination du projet :	Capture avec détention temporaire et prélèvement de matériel biologique sur des Lézards vivipares de Lantz (Zootoca vivipara) dans le cadre du programme de recherche « TIPEX »
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33), Les Landes (40) et les Pyrénées-Atlantiques (64)
Bénéficiaire(s) :	CNRS – CEBC de Chizé
Date de transmission du dossier au CSRPN :	24/10/25

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<u>Motifs et situation :</u> Le programme TIPEX ambitionne d'expliquer comment, et par quels mécanismes physiologiques, le réchauffement climatique global peut précipiter l'extinction de populations d'ectothermes via l'accélération du rythme de vie et du vieillissement. Plus spécifiquement, l'objectif principal de ce projet est d'évaluer dans quelle mesure, le lézard vivipare ajuste sa physiologie et son comportement à des conditions thermiques contrastées le long d'un gradient altitudinal et climatique historique. Le projet bénéficie d'une autorisation de transport (attribuée à titre générique au CNRS) par la DDPP de Seine-et-Marne de type 1, n° FR7721871, pour des transports inférieurs à 8 heures, et ce jusqu'au 20/06/2029 (dans laquelle le Lézard vivipare est bien mentionné). Le centre CEBC CNRS dispose des compétences suivantes : • Agrément de l'établissement pour l'expérimentation (A79-001, le 04/06/2015) ; • Certificat de capacité reptile (79-158, le 18/10/2000). <u>Aire d'étude :</u> Les populations échantillonnées sont réparties sur la Gironde, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, pour ce qui concerne la Nouvelle-Aquitaine, et s'étendent dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège en Occitanie. <u>Les modalités :</u> Terrain : Captures manuelles avec marquage par photo-identification, et des analyses biomoléculaires seront réalisées sur le terrain. Laboratoire : 225 mâles et 225 femelles gestantes (maximum) seront transportés et maintenus en captivité au CEBC de Chizé pour y recevoir des contraintes climatiques modérées. Des données comportementales, physiologiques et reproductives seront collectées. Relâcher des spécimens : Les spécimens seront relâchés sur leurs lieux de captures après 15 jours de captivité pour les mâles et un mois maximum pour les femelles avec leurs progénitures. <u>Durée de l'autorisation :</u> 3 ans, de 2026 à 2028. <u>Relations avec autres programmes :</u> Le programme TIPEX repose sur un partenariat avec différents acteurs mais cette composante concerne spécifiquement la partie des travaux menés au CNRS de Chizé. Il n'y a donc pas de chevauchement avec d'autres demandes ou projets.

Conclusion :
Avis sur les modalités : La question de l'impact du retrait d'individus d'un milieu puis de leur relâcher au même endroit, donc sur un site qui sera recolonisé par d'autres individus durant ce temps, n'est pas traitée. Ces processus sont récurrents pour ce type d'étude et pour cette espèce, et il serait bien qu'un jour un laboratoire amène la confirmation que ce type de manipulation n'induit pas une mortalité supplémentaire pour

les individus retirés puis remis (une comparaison des survies d'animaux résidents et animaux transplantés serait à faire).

Avis du CSRPN Nouvelle-Aquitaine :

En dehors de la question posée ci-dessus (avis sur modalités), pas de remarques. Une partie des sites utilisés seront à priori les mêmes que ceux échantillonnés par l'université de Rennes (Benoit HEULIN). Une mise en évidence des tendances des populations sur ces sites serait intéressante à faire.

Expert(s) délégué(s) : Christian ARTHUR

Avis :

Favorable : ☒

Favorable sous conditions : ☐

Défavorable : ☐

Fait le : 25/12/25

Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A

